
Les sociétés de frontière visibles et invisibles en RDC : Les causes profondes »

- Professeur Docteur Kambale Kighoma Bob, Enseignant, à l'ISDR/Goma, Nord Kivu, RDC, Docteur en économie de développement, CEO, Cabinet Stratégie-Impact SA. Spécialiste en Stratégie d'Entreprise, finance inclusive et du financement des PME.
- Kahambu Kyuma Esther, Msc, Master of Art in education quality in developing countries, alumina de l'University of Bamberg/ Germany, alunma de l'Abundant Leadership Institution (ALI), pédagogue, Conseillère des écoles secondaires protestantes ECP/CBCA, Expert en éducation à la paix et leadership, co-founder and Board Director du Cabinet Stratégie-Impact SA,

Résumé

Cet article analyse les sociétés de frontière en République démocratique du Congo en montrant que les frontières ne se limitent pas aux espaces géographiques, mais qu'elles revêtent également des dimensions linguistiques, ethniques, territoriales, politiques et sociales. En mobilisant les travaux de Johan Galtung, Benedict Anderson, John Paul Lederach et Amartya Sen, l'étude met en évidence les mécanismes qui transforment les différences identitaires en facteurs de division ou de cohésion sociale et les aspects caractériels sur les causes profondes de violence en RDC. Il souligne que la paix durable en RDC repose sur la reconnaissance des identités plurielles, la promotion d'une citoyenneté inclusive, le dialogue interculturel et la transformation des frontières en espaces de coopération, d'intégration nationale et de développement partagé. Les auteurs au profil d'économiste et de pédagogue sont intéressés par la paix durable car, celle-ci représente le levier fondamental de développement socio-économique. Elle favorise l'intégration des marchés, la mobilité des facteurs de production, la sécurité des investissements, la mobilisation des épargnes, le financement de PME, la coopération régionale, le développement du capital humain, etc.

Mots-clés

- Frontière, société de frontière, société de frontière congolais, la RDC, Congolais

I. Introduction

La question des frontières occupe aujourd'hui une place centrale dans les débats relatifs à la gouvernance, à la citoyenneté, à l'identité nationale et à la paix en République démocratique du Congo. Certaines personnes se sentent ou sont qualifiés des étrangers chez eux. Cette frustration continue à attirer la curiosité des scientifiques.

Bien au-delà des limites géographiques héritées de la colonisation, les frontières se manifestent également sous des formes symboliques, culturelles, linguistiques, ethniques, politiques et sociales qui structurent les rapports entre les individus et les communautés.

Dans le contexte congolo-congolais, marqué par une grande diversité culturelle et par une histoire complexe faite de migrations, de métissages, de conflits et d'interactions transfrontalières, les sociétés de frontière constituent à la fois des espaces d'échanges, de solidarité et d'opportunités, mais également des lieux de tensions, d'exclusion et de rivalités identitaires.

Aujourd'hui, les acteurs politiques et de forces vives de la RDC ont laissé le toxique aux concitoyens, en dressant les sociétés de frontières de tensions, un modèle non commode aux sociétés modernes, irritant les causes profondes justifiant certaines violences sous forme de légitime défenses.

Le présent article se propose d'analyser les différentes formes de sociétés de frontière, leurs origines historiques, leurs manifestations contemporaines ainsi que leurs conséquences sur la cohésion nationale, la stabilité régionale et l'économie de l'éducation de citoyens.

A travers une approche interdisciplinaire, cette réflexion vise à mettre en évidence les mécanismes sociaux et politiques qui transforment les différences naturelles en facteurs de division.

Au-delà du diagnostic, cette étude ambitionne également de contribuer à la construction d'une culture de paix, de tolérance et du vivre-ensemble, en rappelant que la diversité congolaise et ses neuf (09) pays voisins ne constituent aucunement une menace, mais une richesse collective indispensable au développement durable, à la consolidation de l'Etat et l'intégration régionale.

II. Objectif de l'étude

Au regard de ce qui précède, l'objectif de cette analyse dépasse la simple description des divisions.

II.1. Objectif principal de l'étude

- Analyser les dynamiques des sociétés de frontière en République démocratique du Congo afin de comprendre les aspects caractériels de causes profondes de cycle de violences répétitives.

II.2. Objectifs spécifiques

Cette étude vise spécifiquement à :

- Identifier les frontières sociales, identitaires, linguistiques, territoriales, ethniques et politiques en RDC ;
- Identifier les facteurs historiques et contemporains qui contribuent à la construction des frontières sociales internes, notamment les questions d'appartenance, d'autochtonie, de citoyenneté, de mobilité et de compétition pour les ressources.
- Analyser les effets des sociétés de frontière sur la cohésion nationale, la gouvernance, le développement local et la stabilité sociale en RDC.

- Mobiliser les théories de la paix et de la cohésion sociale afin d'expliquer les mécanismes par lesquels les différences identitaires peuvent devenir sources de conflits ou de complémentarités.
- Examiner le rôle du cadre juridique congolais, notamment les principes constitutionnels liés à la citoyenneté et à l'égalité des Congolais, face aux pratiques sociales d'exclusion entre « originaires » et « non-originares ».
- Proposer des mécanismes de transformation des sociétés de frontière en espaces de paix, à travers le dialogue communautaire, l'éducation citoyenne, la médiation locale, la coopération économique et la promotion d'une identité nationale inclusive.

II.3. Intérêt scientifique

Cette écriture présente un intérêt scientifique majeur à haute portée en proposant une lecture renouvelée des sociétés de frontière en République démocratique du Congo. Elle dépasse l'approche classique des frontières comme simples espaces de séparation, d'insécurité ou de conflits, en montrant qu'elles constituent également des constructions sociales, identitaires et politiques qui influencent la citoyenneté, la gouvernance et la cohésion nationale.

Elle contribue pédagogiquement ainsi à la compréhension des frontières congolaises comme des opportunités de coopération et des réalités multiples (géographiques, linguistiques, ethniques, territoriales, économiques, historiques et symboliques) qui peuvent produire des divisions, si, elles sont mal gérées et idéologiquement instrumentalisées par les extrémistes. Elle met en évidence le caractère dangereux de l'exclusion, de marginalisation, de l'instrumentalisation des identités et des inégalités sociales, qui fragilisent le vivre-ensemble.

II.4. L'interdisciplinarité dans l'étude

Admirablement que cette recherche sur les sociétés de frontière relève de sciences de l'Homme et Société, plus loin dans les domaines de sciences politiques administratives et juridiques et de l'éducation. Son inscription dans le champ des sciences économiques se justifie par les interactions étroites qui existent entre la stabilité sociale, l'éducation de la communauté, la gouvernance et le développement économique. En effet, la paix constitue une culture, l'un des principaux déterminants de la croissance, d'investissement, de la création d'emplois et réduction de la pauvreté. Par prudence du banquier « l'argent n'aime pas le bruit de bottes ». Là où, il y a la guerre, tous les investisseurs se retirent.

III. Problématique

Les conflits liés aux sociétés de frontières, sous toutes ses formes : identitaires, ethniques, linguistiques, politiques, territoriales, etc. ; entraînent des coûts socio-économiques incalculables : destruction des infrastructures, dépravation de mœurs, abandon de la scolarité par les enfants, déplacements de populations, ralentissement des investissements, perturbation des échanges commerciaux et aggravation des inégalités. A l'inverse, des sociétés inclusives et pacifiées favorisent l'intégration des marchés, la mobilité des facteurs de production, la coopération régionale, le développement du capital humain et l'amélioration des conditions de vie.

En RDC, les frontières ne se limitent pas aux lignes territoriales héritées de l'histoire coloniale ; elles se reproduisent également au sein des sociétés à travers des appartenances identitaires, linguistiques, ethniques, politiques et économiques qui fragilisent la cohésion nationale. Dès lors, comment transformer ces multiples frontières sociales, que nous appelons sociétés de frontières, qui peignent les causes profondes de légitimation de cycles de violence en espaces de dialogue, d'intégration et de construction durable de la paix ?

III.1. Question fondamentale de recherche

Dans quelle mesure les sociétés de frontière en RDC, longtemps perçues comme des espaces de tensions et de divisions, peuvent-elles devenir des îlots stratégiques de cohésion nationale, d'intégration régionale et de développement partagé ?

III.2. Méthodologie et ressources

Pour rédiger cet article, nous avons utilisé une approche descriptive, l'observation, de technique documentaire, des entretiens avec les leaders d'opinion, nous avons organisé de de discussion avec des groupes de jeunes, des scientifiques, des femmes, des agriculteurs, des souches des autochtones et des populations issues de communautés dites historiquement des immigrées en RDC. Nous avons contacté des acteurs politiques, les notables de communautés locales. Cette démarche nous a permis de collecter et recueillir des informations suffisantes, riches et pertinente sur ce thème de sociétés de frontières congolaises.

III.3. Période de l'étude

Cette recherche couvre la période de 2006 - 2026. Cette longue période d'étude se justifie par les différentes souches idéologies, discours de haines et extrémistes et les différentes manifestations de cycle de violence dues aux caractérielles causes profondes.

IV. Clarification des concepts fondamentaux

Ces concepts vont permettre de se focaliser sur la réflexion de société de frontières et appréhender le contenu et le sens, la déviation et la dépréciation de cette société par les êtres humains et les acteurs sociaux politiques congolais.

IV.1. Frontière

La frontière désigne la limite géographique, politique, juridique et administrative qui sépare deux ou plusieurs États, territoires ou espaces souverains. Elle constitue à la fois un instrument de délimitation territoriale, un mécanisme de contrôle des flux humains et économiques, ainsi qu'un espace d'interactions culturelles, sociales et commerciales entre les populations voisines.

Selon Michel Foucher (2007), la frontière est « une institution politique qui matérialise la souveraineté d'un État sur un territoire donné ». De son côté, Claude Raffestin (1980) considère la frontière comme un instrument de régulation des relations entre les sociétés et les territoires.

Selon les géographes contemporains, la frontière ne représente pas uniquement une ligne de séparation, mais également une zone de contact, d'échanges et parfois de rivalité et de conflits entre différentes communautés. Ces définitions rencontrent l'esprit substantiel de cette étude.

IV.2. Société de frontière

Une société de frontière est un ensemble humain vivant dans des espaces limitrophes et développant des relations économiques, sociales, culturelles et politiques qui dépassent les limites administratives des États. Elle se caractérise par les échanges transfrontaliers, la mobilité des populations et la coexistence de plusieurs identités, dont l'organisation économique, sociale, culturelle et politique est fortement influencée par la proximité de ces frontières.

Selon Jean Gottmann (1952), les espaces frontaliers constituent des zones de contact où les populations construisent des systèmes d'interactions permanentes. Pour Michel Foucher (2007), les sociétés frontalières développent des pratiques sociales spécifiques fondées sur la circulation des personnes, des biens et des idées. Ces sociétés de frontière développent souvent une identité particulière, façonnée par les relations permanentes avec les populations des pays voisins.

IV.3. Société de frontière congolaise

Selon Jean Omasombo Tshonda (2015), la société de frontière congolaise désigne l'ensemble des communautés vivant dans les zones frontalières de la République démocratique du Congo et dont les dynamiques sociales, économiques et culturelles sont influencées par les interactions avec les États voisins (Rwanda, Ouganda, Burundi, Tanzanie, Zambie, Angola, République centrafricaine, République du Congo et Soudan du Sud).

De son côté, Georges Nzongola-Ntalaja (2002) souligne que les frontières congolaises sont des espaces complexes marqués par des dynamiques commerciales, identitaires et sécuritaires.

Cette société se caractérise notamment par :

- Une forte interdépendance économique transfrontalière ;
- Des échanges commerciaux formels et informels ;
- Des liens historiques et ethniques partagés ;
- Une mobilité importante des populations ;
- Des enjeux sécuritaires et politiques spécifiques.

IV.4. République démocratique du Congo (RDC)

La République démocratique du Congo est un État souverain situé en Afrique centrale, couvrant une superficie d'environ 2 345 410 km², ce qui en fait le deuxième plus grand pays du continent africain. Elle partage ses frontières avec neuf pays : l'Angola, la Zambie, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan du Sud, la République centrafricaine et la République du Congo. La RDC est organisée en vingt-six provinces et se caractérise par une grande diversité culturelle, linguistique et ethnique. Elle regorge d'importantes ressources naturelles et occupe une position géostratégique majeure au cœur de l'Afrique.

IV.5. Congolais

Le terme « Congolais » désigne toute personne possédant la nationalité de la République démocratique du Congo. Sur le plan sociologique, il renvoie également aux individus partageant une appartenance historique, culturelle, territoriale et politique liée à la nation congolaise.

L'identité congolaise repose sur des dimensions juridiques, culturelles, linguistiques et historiques.

Ces dimensions se construisent autour de plusieurs éléments :

- La citoyenneté ;
- L'histoire commune ;
- Les valeurs nationales ;
- La diversité culturelle ;
- Le sentiment d'appartenance à la nation.

Dans le contexte des régions frontalières, l'identité congolaise peut coexister avec des affiliations locales, ethniques ou transfrontalières, tout en restant fondée sur l'appartenance à l'État congolais.

Selon Benedict Anderson, la nation est une « communauté imaginée » fondée sur le sentiment d'appartenance collective. Dans le contexte congolais, Georges Nzongola-Ntalaja (2002) définit les Congolais comme les citoyens unis par une histoire commune, un territoire partagé et des institutions nationales.

V. Cadre théorique

V.1. Théories de la cohésion sociale et de la construction de la paix

Les sociétés de frontière en RDC doivent être comprises au-delà des enjeux sécuritaires. Elles constituent des espaces dynamiques où se croisent tensions, identités, échanges économiques et coopérations. L'approche de Galtung, Anderson, Lederach et Sen permet d'analyser ces territoires comme des lieux de conflits mais aussi de résilience, de dialogue et de construction de la paix.

V.1.1. De la paix négative à la paix positive dans les sociétés de frontière

Selon Johan Galtung, la paix ne se limite pas à l'absence de guerre (paix négative), Elle implique la création de conditions sociales, économiques et politiques favorisant la justice le bien-être (paix positive) et le vivre ensemble. Dans les sociétés frontalières de la RDC, la fin des affrontements armés ne suffit pas à garantir une paix durable si les causes profondes des conflits et de cycles de violence, telles que la pauvreté, l'exclusion et les tensions identitaires, persistent.

V.1.2. Le triangle de la violence : violence directe, structurelle et culturelle

Johan Galtung développe le concept du triangle de la violence, composé de trois dimensions interdépendantes : la violence directe, la violence structurelle et la violence culturelle. Ainsi :

1. La violence directe se manifeste par les affrontements armés, les massacres et les déplacements forcés.
2. La violence structurelle renvoie aux inégalités économiques, à l'exclusion sociale et à la faiblesse des institutions publiques.
3. Enfin, la violence culturelle regroupe les discours, les idéologies de haines, les positions non conciliantes, les expressions, les caricatures, les préjugés et les représentations qui légitiment les divisions au sein des communautaires.

Dans les sociétés frontalières de la RDC, ces trois formes de violence s'entremêlent et alimentent les conflits, les rivalités identitaires et la marginalisation des populations. Les initiatives de construction d'une paix durable exigent donc une action simultanée sur ces trois dimensions.

V.1.3. Contextualisation aux sociétés de frontière en RDC

Pour Johan Galtung, la paix dans les frontières congolaises doit être comprise comme un processus de transformation sociale fondé sur le renforcement des institutions, la création d'opportunités économiques, la reconnaissance de la diversité identitaire et la promotion du dialogue local, la participation active des communautés à la construction d'un avenir commun sans exclusion.

V.2. Les frontières, les identités nationales et les communautés imaginées

V.2.1. La nation, une construction sociale

Benedict Anderson montre que la nation est une communauté imaginée, fondée sur un sentiment partagé d'appartenance plutôt que sur des relations directes entre individus. Cette approche aide à comprendre les dynamiques identitaires dans les sociétés frontalières, où différentes appartenances peuvent coexister, se renforcer ou entrer en conflit.

V.2.2. La frontière comme espace de superposition identitaire

Les sociétés frontalières se caractérisent par des identités multiples et des liens transnationaux. Les populations peuvent combiner l'appartenance locale, ethnique, nationale, familiale et économique, dépassant ainsi les limites des frontières politiques héritées de la colonisation. Ces espaces restent marqués par la mobilité, les échanges et l'interconnexion culturelle, historiques et les liens de mariage entre communautés.

Il sied de noter que la donne sociologique, démographique, historique et juridique sont ignorées par les extrémistes manipulateurs de société de frontière. Connaissant ce variant, le discours de haine attisant les causes profondes caractérielles anti-communauté n'a plus de place les sociétés congolaises.

V.2.3. Le problème de l'identité exclusive

L'approche de Benedict Anderson montre que les conflits peuvent naître lorsque l'identité collective devient exclusive et marginalise certains groupes sociaux. C'est le cas d'une bonne partie

de population d'expression « Kinyarwanda » de la RDC dans la région du Kivu, où les tensions liées aux causes identitaires, à la terre et à la représentation politique révèlent de manifestation de conflits. La paix nécessite donc une identité inclusive reconnaissant la diversité des communautés. Lors de la messe noire dite conférence de Berlin en 1885, les blancs ont comploté l'Afrique et se sont partagés cette terre pour leurs intérêts sans consulter les concernés, propriétaires indigènes. Tous subissent dans leurs cœurs, mort dans l'âme cette mal répartition. C'est un fait et une réalité de pays Africains, que les peuples doivent positivement acceptés.

V.2.4. Construire une identité inclusive

La cohésion nationale repose sur une conception inclusive de l'identité. Elle implique de considérer la diversité culturelle comme une richesse, de concilier les appartenances locales et nationales, et de reconnaître les populations frontalières comme des acteurs majeurs du développement et de la paix.

Reconnaître les populations frontalières que Nord Kivu, Sud Kivu dépend du Rwanda, de Bujumbura, de l'Ouganda, de Tanzanie et vice versa. Katanga de Zambie, de Tanzanie, Angola et vice versa, Equateur dépend de la République centrafricaine, République du Congo, Ituru dépend de la république du Soudan du Sud, de l'Ouganda et vice versa, pour ne citer que ceux-là.

Prétendre mettre en place idéologiquement une gouvernance, politique contraire à cette reconnaissance des populations frontalières c'est attiré une guerre dans laquelle, la RDC y sortira perdant sans recours ni soutien régional et international.

V.3. Transformation des conflits et construction communautaire de la paix

V.3.1. De la résolution des conflits à la transformation sociale

Le chercheur John Paul Lederach propose une approche différente des conflits. Il défend la notion de transformation des conflits. Pour lui, un conflit surtout dans les sociétés de frontières n'est pas seulement un problème à éliminer ; il révèle souvent des relations sociales fragiles, des injustices historiques et des besoins humains non satisfaits.

V.3.2. Le modèle des trois niveaux d'acteurs

John Paul Lederach propose un modèle de trois niveaux d'acteurs sociaux à mobiliser pour construire durablement la paix : les dirigeants politiques, les acteurs intermédiaires et les communautés locales. Selon lui, une paix durable ne peut être obtenue par les seules négociations. Toutes initiatives d'imposer la paix par les armées, aboutiront à l'échec. La négociation est l'art de la guerre par excellence sans effusion du sang. Aucune partie n'a perdu, aucune n'a gagné, toutes les parties ont gagné leur guerre.

Le mal étant très profond, ériger les murs des sociétés frontalières, battue sur le cendrier de discours idéologiquement de haine, soutenue et entretenue par les politiques de la première ligne, par les discours anti-vivre ensemble ; fragiliser la paix durable et la population civile innocente qui en paye la lourde tribu.

V.4. Identités plurielles et capacités humaines

V.4.1. Critique des identités uniques

Amartya Sen (2006) montre que chaque individu possède des identités multiples et qu'aucune appartenance ne doit être considérée comme unique ou dominante. Dans les sociétés frontalières, les conflits peuvent naître lorsque les individus sont réduits à une seule identité, notamment linguistique ou culturelle. Les conflits émergent lorsque certains acteurs enferment les individus dans une identité unique et exclusive. Dans le contexte de la RDC, l'assimilation de la maîtrise du lingala à la seule preuve de la « congolité » constitue une conception restrictive de l'identité nationale. Une telle vision peut marginaliser les communautés dont les langues et les cultures diffèrent, créant ainsi des

frustrations et des tensions identitaires. La cohésion nationale exige donc une reconnaissance de la pluralité linguistique et culturelle comme composante de l'identité congolaise.

V.4.2. La violence produite par la réduction identitaire

Sen explique que beaucoup de violences collectives naissent lorsque les sociétés imposent une classification rigide. Cette réflexion est particulièrement importante pour les sociétés frontalières congolaises où les questions d'origine, d'appartenance à la nation et de citoyenneté peuvent devenir des facteurs de division et de stigmatisation.

V.4.3. L'approche par les capacités et développer les possibilités humaines

Amartya Sen montre que le développement et la paix reposent sur l'élargissement des capacités des individus, notamment l'accès à l'éducation, aux soins, à la participation politique et aux opportunités économiques.

Dans les zones frontalières, réduire les vulnérabilités sociales et économiques constitue donc une condition essentielle pour prévenir les manipulations identitaires et les conflits. Ainsi, les frontières doivent être vues non comme des espaces de séparation, mais comme des territoires de coopération, d'inclusion et de construction durable de la paix.

VI. Discussions

Notre analyse distingue les différentes formes de frontières qui structurent les sociétés congolaises et leurs effets négatifs sur le vivre ensemble. Elles prennent en compte les frontières internes et externes, les dimensions linguistiques, socioculturelles, ethniques, territoriales, politiques, diplomatiques et identitaires, les multiples lignes de séparation et causes profondes influençant les dynamiques de tensions et de conflit, les barrières imaginaires qui fragilisent la RDC.

Cette déviation est analysée en fonction des contextes et ses effets :

- Les sociétés de frontières congolaises intérieures
- Les sociétés de frontières congolaise extérieures.
- Les sociétés de frontières congolaises linguistiques,
- Les sociétés de frontières congolaises socio-ethniques,
- Les sociétés de frontières congolaises territoriales.
- Les sociétés de frontières congolaises politiques
- Les sociétés de frontières congolaises diplomatiques
- Les sociétés de frontières congolaises raciales

Ces sociétés de frontières congolaises apparaissent avec les classifications d'exclusion, de division qui aggravent les causes profondes caractérielles émanant de discours idéologiques :

- « Nous contre eux » ;
- « Autochtones contre étrangers » ;
- « Nationaux contre non-nationaux ».
- « Le congolais de pères et de mères »
- « Le vrai congolais et le faux congolais »
- « Le demi dakar »
- « Le Mwana Mboka »
- « Nos services sont infiltrés »
- « Nous perdons la guerre, par ce que le commandant est un infiltré »
- « Tout Tutsi/Hutu/munyamulenge = Rwanda, Rwandais
- « Eux ne sont pas patriotes, ils travaillent pour les étrangers, les Rwandais »
- « Le baswahili sont les rwandais »

- « Toujours eux », qui nous font la guerre
- « Eux ne sont pas nationalistes »
- « Nous nous sommes de wazalendu », eux ne le sont pas car, ils travaillent pour les intérêts du Rwanda »
- « Ennemie signifie Rwanda, Rwandais
- « Nul n'est étranger chez soi, Nul n'est étranger dans la case de son ancêtre », nous devons nous battre disent certaines communautés frustrées.
- « Les gens de l'Est et de l'Ouest »
- « Les gens de l'Ouest ne nous aiment pas, disent les baswahili »
- « Les gens de l'Ouest sont de jouisseurs et nous de bosseurs »

Ces genres d'exclusion et de frustration ne concernent pas une seule communauté. Elle va au de la des rivalités géopolitiques. « Tous sont étrangers chez eux en RDC »



Cette figure illustre l'échec du modèle de la société congolaise pour bâtir une nation unie, forte, puissante et inclusive pour répondre aux besoins de ses concitoyens.

VI.1. La notion des sociétés de frontières congolaises intérieures

Le phénomène « originaire/non originaire ». Il résulte de clivage géopolitique. Au sein de la République démocratique du Congo, il y a une rivalité silencieuse entre les provinces. Cette frontière se vit durant les campagnes électorales. Chaque leader politique compte sur sa société indigène que sur son projet de société. Le discours est le suivant « Nous les.....chez nous Ici..., nous ne sommes pas représentés, nous sommes exclus, marginalisés. C'est notre tour... ». Personne n'évoque la société nationale congolaise. Ce même discours s'observe et se prononce dans toutes les occasions de postes compétitifs.

VI.2. Les sociétés frontières congolaise extérieures

Tout congolais se sent étranger dans une province où il est non originaire, non natif de ladite province. Cela crée de frontière pour amorcer de projet d'impact ou investir dans cette province. Et les originaires de ladite province, parfois peuvent combattre le non originaire pour éliminer sa domination, son contrôle des marchés et ressources, pour éviter la concurrence. Depuis l'antiquité ce genre de société de frontière caractérise les communautés et ronge les Etats Africains, à l'instar de la RDC.

VI.3. Les sociétés de frontières congolaises linguistiques

Il y a un front ouvert entre les 4 espaces de la RDC : (Lingala, Swahili, Tshiluba, Kikongo.). Ces sociétés de frontières congolaises linguistiques se font la guerre de domination, de contrôle des institutions, de l'administration, de l'armée, du gouvernement, du pouvoir public, etc. ; avec risque de créer une autre forme d'organisation de l'Etat, sous réserve de fédéralisme pour les modérés et de balkanisation pour les radicaux.

VI.4. Les sociétés de frontières congolaises socio-ethniques

Les sociétés de frontières en RDC ne se limitent pas aux divisions entre provinces, mais traversent également les communautés elles-mêmes. Il y a des rivalités liées à des enjeux historiques, fonciers, politiques, économiques et identitaires qui se manifestent dans certains contextes.

Bien que les grands espaces linguistiques et culturels de la RDC puissent parfois fonctionner comme des ensembles d'appartenance collective, ils ne constituent pas des blocs homogènes. À l'intérieur même de ces espaces, existent des sociétés de frontières liées aux histoires locales, aux questions d'autochtonie, à l'accès aux ressources, au contrôle du pouvoir politique, à la terre et aux représentations identitaires.

Ainsi, un même espace culturel peut être traversé par des lignes de séparation entre différentes communautés. Par exemple :

- Dans l'espace du Kasai, les tensions historiques entre certaines communautés Luba et Tchokwe illustrent comment les questions liées à la terre, à l'autorité coutumière et aux rapports de pouvoir peuvent créer des fractures communautaires.
- Dans le Nord-Kivu, les relations entre communautés Hutu, Tutsi et d'autres groupes autochtones (notamment Nande, Hunde, Nyanga, Tembo, Kobo, etc.) ont parfois été marquées par des tensions autour de la citoyenneté, de l'accès à la terre, de la reconnaissance identitaire et de la représentation politique.
- Au Sud-Kivu, les interactions entre communautés comme les Bashi, Bafuliru, Bavira, Bembe, Lega, Fuliru et les communautés Tutsi/Munyamulenge ont connu des périodes de tensions liées aux questions d'appartenance territoriale, de pouvoir coutumier, de sécurité et de mobilité pastorale.

- En Ituri, les rivalités entre Hema et Lendu constituent l'un des exemples les plus connus de conflits communautaires liés principalement aux questions foncières, économiques, politiques et historiques.
- Dans le Tanganyika, les tensions entre communautés Twa et Bantoues, notamment les Luba et autres groupes locaux, ont été alimentées par des enjeux liés à la terre, à l'exploitation des ressources naturelles et aux rapports de domination sociale.
- Dans le Haut-Katanga, les relations entre communautés katangaises (Lunda, Bemba, Tabwa, Songye, notamment) peuvent parfois être influencées par les enjeux liés aux ressources minières, au contrôle économique et à la représentation politique.
- Dans le Maniema, les interactions entre communautés Lega, Bembe, Songye, Kwame et autres groupes locaux peuvent également révéler des tensions liées aux territoires coutumiers, à l'autorité traditionnelle et aux ressources.
- Dans le Kongo Central, certaines tensions peuvent apparaître autour des appartenances historiques, de la compétition politique et de la représentation entre différents groupes Kongos.
- Dans les provinces de l'Équateur, du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi, de la Mongala et de la Tshuapa, les relations entre communautés Mongo, Ngbandi, Ngombe, Budja, Gbaya et autres groupes locaux peuvent également être influencées par les questions de chefferies, d'accès aux terres et de reconnaissance communautaire.

Ces exemples montrent que la RDC est caractérisée par une superposition de plusieurs types de frontières : frontières administratives, linguistiques, ethniques, foncières, économiques et politiques. La frontière ne se situe donc pas uniquement entre États ou provinces, mais aussi au sein des communautés elles-mêmes.

L'enjeu majeur pour la consolidation de la paix en RDC consiste alors à transformer ces sociétés de frontières en espaces de dialogue et de complémentarité. La diversité communautaire ne doit pas être perçue comme une menace pour l'unité nationale, mais comme une ressource capable de renforcer une citoyenneté congolaise inclusive.

Les acteurs politiques, les chefs religieux, les chefs coutumiers, les acteurs de sociétés civiles et autres représentants de la notabilité ont créé de sociétés de frontières au sein même de leurs groupes sociologiques. Ils ont manipulé les esprits par de discours de division pour ériger de frontières, qui se transmettent des générations à générations. La société congolaise court un danger, similaire à un aéronef sans pilote. Le crash est certes imminent. Ceux qui ont attisé ce feu pour installer la société de frontière ne sont plus en vie. Il est du devoir moral et social de l'intellectuel congolais d'éteindre ce feu par une éducation civique.

VI.5. Les sociétés de frontières territoriales

A l'époque, administrativement, la RDC était subdivisée en 11 provinces. En 2014, les 11 provinces sont passées à 26 provinces. Du coup, cela a créé de sociétés de frontières administrative territoriales. Chaque entité ou territoire se vit détachée et autonome, par rapport à l'entité ou territoire mère. Cela créa de rivalité interne et de compétition de ces espaces. Le clivage régionales et l'égoïsme renforcent ses racines.

VI.6. Les sociétés de frontières congolaises politiques

La RDC a hérité des frontières politiques lui reconnaissant le statut d'Etat et de souveraineté politiques internationales issus de la conférence de Berlin des années 1885. Cet acte politique lui a créé une société de frontière avec ses 9 pays voisins (Frontières RDC-Rwanda, Ouganda, Burundi, Angola, Congo-Brazzaville, Zambie...). Pendant ce temps, il y avait de peuple en amont et en aval entre ces Etats primaires frontaliers. Ces peuples avaient des terres qui s'étendaient sur les espaces partagées par les conférenciers du Berlin. Victimes de ce partage non consensuel, ce peuple tira les

conséquences de la force des événements et des intérêts coloniaux. Les terres et les familles furent divisées. Il y a eu de nouvelles organisations politiques et hiérarchie sociale et constitutionnelle autonome, l'émergence des acteurs et élites politiques africains, pratiques, représentations diplomatiques, des valeurs républicaines imaginaires... ; mais cela n'a pas brisé les origines et liens anciennement et historiquement ancestraux.

Etant une société africaine caractérisée par la puissance démographique, par l'effet de natalité, à l'intérieur de ces sociétés de frontières politiques, tous les peuples se sont multipliés. Géographiquement, ils se sont repartis et déversés sur d'autres territoires et villes. Il y a eu des effets multiplicateurs démographiques, mariage, naissance, décès, mobilité, etc. une donnée et variable statistique-mathématique, utile dans la compréhension de la société qui échappe naïvement aux acteurs extrémistes qui alimentent les sociétés de frontières congolaises. Aucun hypsomètre, baromètre, altimètre, barographe ne justifie pas le nombre exact actuel de ces peuples victime de la société de frontières congolaises.

Les acteurs de ces Etats ont développé et calibré de discours adapté, visé, spécifique et orienté pour passer une idéologie et de message dans la communauté enfin de créer et d'ancrer de sociétés de frontières tout en cherchant une saine politique et se positionner par rapport à ses rivaux. Ainsi déclencher la guerre de leadership politique.

Ces Etats ont formé des forces publiques et militaires et conflictuelles des sociétés de frontière, avec capacité d'adaptation, de réponse, d'intervention, de résilience dans les contextes de violence.

VI.7. Les sociétés de frontières congolaises diplomatiques

Les Etats et les nations peuvent signer des accords de coopération, des accords bilatéraux, d'intégration et de non conflictualité, de politique de bon voisinage. Inversement de déclaration de guerre des acteurs, de rupture coopération, etc. ; peuvent ériger les sociétés de frontières, tel que le non accès aux sols et territoire par les citoyens originaires de tels pays, refus de visa d'entrée, menaces des intérêts ou d'investissements de tels Pays, menaces physiques de citoyens ressortissants de pays, etc.

VI.8. Les sociétés de frontières congolaises raciales et imaginaires

Depuis trois décennies, il s'observe une apparition des sociétés de frontières congolaises raciales liés aux discours de haine des acteurs politiques, militaires et de société civile évoquant la congolité basée sur la nationalité. Il s'agit de construction de l'étranger, de stigmatisation, de discours d'exclusion, de machination des identités, d'attribution des échecs de gouvernance et mélancoliques à certaines communautés, doute et retrait de confiance à certaines catégories de personnes issues de communautés rivales. Donner un statut de diable et de saints, de Satan et des anges à une autre communauté.

Dans la région d'Afrique noire, il y a de peuple Pygmée, bantou, soudanais et Nilotique. La constitution congolaise en a déjà résolu cette question. Bien que certains extrémistes et médias inféodés perdurent dans leurs logiques mentales rétrogradées de « moyenâgeux » d'ériger les sociétés de frontières par la haine, ceux-ci ne favorisent pas la paix et constituer la cause profonde de tension et d'adversité, car les peuples lésés, ne croiseront point les bras. Ils se battront pour la légitime défense de son identité et de son appartenance à cette Nation congolaise.

Pour centrer ce débat, le peuple bantou de la RDC requiert la congolité aux peuples Tutsi/banyamulenge issu de la race nilotique. Les acteurs érigent une société de frontière congolaise de race entre les peuples. C'est la conséquence de l'effet de boomerang. Cette turbulence a créé de la frustration, de tribalisme et de cycle de violences, de conflits armés et de guerres et rébellion, de

création de milices, etc. Du coup, les causes profondes de guerre de l'Est ayant ses origines dans les souches identitaires et historiques. L'effet de boomerang renforce la vigilance de l'opprimé face à son oppresseur. Il tient sa garde et devient plus violent qu'avant la provocation. Il ne conjure que par la vie ou la mort.

Généralement le payeur de la facture c'est l'oppresseur, qui a initié la provocation. L'obligation de servir et la légitime défense, chaque peuple lésé développe ses mécanismes de protection d'où le cycle infernal de guerre en s'appuyant sur les instruments juridiques et internationaux, l'instinct naturel de survie, d'identité et d'appartenance.

L'article 10 de la constitution de la RDC stipule que la nationalité congolaise est une et exclusive : elle ne se cumule avec aucune autre. Elle s'obtient soit par l'origine (appartenance à un groupe ethnique présent à l'indépendance de 1960), soit par acquisition individuelle. Une loi organique fixe les modalités précises. Le même article 10 pose le principe de l'unicité et de l'exclusivité de la nationalité congolaise (le droit du sang ou jus sanguinis combiné au critère historique d'appartenance à la nation). Elle interdit formellement le cumul avec une autre nationalité, tout en renvoyant à une loi organique pour les détails.

VII. La citoyenneté congolaise face aux frontières sociales

VII.1. Ce que dit la Constitution (Article 10)

Unicité et exclusivité : La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne se détient pas en même temps qu'une autre.

Nationalité d'origine : Est Congolais d'origine toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient le Congo à l'indépendance (le 30 juin 1960).

Renvoi à la loi : La Constitution fixe le cadre général et délègue à une loi organique (le Code de la famille) les conditions précises d'acquisition, de perte ou de recouvrement.

Combinaison du Jus Sanguinis et du Jus Soli dans la loi

La loi organique sur la nationalité précise les modes d'attribution basés sur ces régimes :

Jus Sanguinis (Droit du sang) : Privilégié pour la nationalité d'origine via la filiation (un parent au moins congolais).

Jus Soli (Droit du sol) : Utilisé de manière subsidiaire ou encadrée, notamment pour éviter l'apatridie (enfant né en RDC de parents étrangers dont la loi ne transmet pas la nationalité).

Selon l'article 10 de la Constitution de la RDC et la loi relative à la nationalité est Congolais toute personne qui détient la nationalité soit d'origine, soit par acquisition individuelle, à condition de ne pas posséder une autre nationalité en même temps.

Le droit congolais divise les citoyens en deux grandes catégories :

VII.2. Le Congolais d'origine

Il s'agit de la nationalité détenue dès la naissance. On l'obtient selon trois critères fixés par la loi :

- Par appartenance historique : Toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les individus et le territoire constituaient le Congo à l'indépendance, le 30 juin 1960.
- Par filiation (Jus Sanguinis) : Tout enfant dont l'un des parents (le père ou la mère) est Congolais.

- Par présomption de la loi (Jus Soli) : Tout enfant nouveau-né trouvé sur le territoire de la RDC dont les parents sont inconnus (pour éviter l'apatridie).

VII.3. Le Congolais par acquisition

C'est un étranger qui obtient la nationalité plus tard au cours de sa vie. Cela se fait par les voies suivantes :

- La naturalisation : Accordée par les autorités après une longue période de résidence et sous certaines conditions de bonne vie et mœurs.
- Le mariage : Un(e) étranger(e) qui épouse un(e) Congolais(e) peut demander la nationalité après un délai légal de vie commune.

L'option : Concerne notamment l'enfant né en RDC de parents étrangers, ou l'enfant adopté par un Congolais, qui choisit formellement la nationalité congolaise à sa majorité.

La règle d'or : L'exclusivité. Peu importe le mode d'obtention, pour rester ou être légalement Congolais, il ne faut pas détenir simultanément une autre nationalité. Le cumul entraîne automatiquement la perte de la nationalité congolaise au regard de la loi actuelle.

VII.4. Le défi de l'inclusion nationale

Le principal défi de l'inclusion nationale en RDC réside dans la capacité de l'État et de la société à concilier la diversité culturelle, linguistique et communautaire avec la construction d'une identité nationale commune. Il s'agit de dépasser les oppositions entre « originaires » et « non-originares », de lutter contre les discriminations et de promouvoir une citoyenneté fondée sur l'égalité, la justice sociale et le respect de la diversité.

De ce fait :

- Renforcer le sentiment d'appartenance à la nation congolaise ;
- Dépasser les clivages ethniques, linguistiques et territoriaux ;
- Garantir l'égalité des droits entre tous les citoyens ;
- Lutter contre les discriminations et les discours d'exclusion ;
- Favoriser la participation de toutes les communautés à la vie politique et économique ;
- Assurer un accès équitable aux ressources et aux opportunités ;
- Promouvoir le dialogue interculturel et la cohésion sociale.
- Interroger les formes adaptées de l'État et de gouvernance (unitarisme, État décentralisé, État fédéral, etc.)

VIII. Proposition de mécanismes pour transformer les frontières congolaises en espace de paix

La prévention durable des conflits dans les sociétés de frontières en RDC nécessite une approche multidimensionnelle combinant les mécanismes traditionnels, éducatifs, institutionnels, médiatiques, économiques et sociaux. L'objectif n'est pas seulement de réduire les tensions, mais de transformer les frontières en espaces de dialogue, de coopération et de développement partagé.

VIII.1. Renforcement des mécanismes locaux de dialogue et de résolution des conflits

Les communautés disposent de ressources endogènes capables de prévenir les crises. Il convient de renforcer les mécanismes traditionnels et communautaires à travers :

- Le dialogue intercommunautaire permanent ;
- La médiation locale impliquant les chefs coutumiers, les femmes et les jeunes ;
- La création de commissions locales de paix ;

- La mise en place de mécanismes de justice transitionnelle favorisant la vérité, la réconciliation et la réparation.

Ces instruments permettent de traiter les causes profondes des conflits avant qu'elles ne se transforment en violences ouvertes.

VIII.2. Faire de l'école/ université un laboratoire de construction de la paix

L'école constitue un espace stratégique pour reconstruire les représentations sociales et préparer une nouvelle génération de citoyens. Elle doit promouvoir :

- L'éducation civique et citoyenne ;
- Une histoire nationale commune valorisant les différentes composantes de la RDC ;
- La lutte contre les préjugés ethniques et identitaires ;
- La valorisation de la diversité culturelle comme richesse nationale.
- Développer un curricula de programme de paix et de richesses culturelles dans toutes les formations scolaires et académiques et dans les milieux professionnels.
- Implémenter les clubs de paix dans les écoles et les communautés

L'éducation devient ainsi un outil de prévention des conflits et de consolidation d'une identité congolaise inclusive.

VIII.3. Responsabiliser les médias et les réseaux sociaux dans la cohésion nationale

Les médias peuvent être soit des amplificateurs de tensions, soit des instruments de paix. Il est nécessaire de développer :

- Des mécanismes de lutte contre les discours de haine ;
- La vérification des informations avant diffusion ;
- La promotion de contenus favorisant la cohésion sociale ;
- La sensibilisation des jeunes aux risques de manipulation numérique.

La communication doit devenir un vecteur de rapprochement plutôt qu'un outil de division.

VIII.4. Mobiliser les leaders religieux, coutumiers et communautaires comme acteurs de paix

Les autorités morales et communautaires jouent un rôle essentiel dans la transformation des conflits. Leur implication doit favoriser :

- La médiation sociale ;
- Les processus de réconciliation communautaire ;
- La promotion du pardon et de la coexistence pacifique ;
- L'éducation morale et citoyenne.

Ces acteurs constituent des ponts entre les communautés lorsque les institutions formelles sont fragilisées.

VIII.5. Transformer les frontières en espaces d'opportunités économiques et d'intégration

Une frontière durablement pacifiée est une frontière qui crée des intérêts communs entre populations et entre les Etats. Il faut promouvoir :

- Le commerce transfrontalier organisé et sécurisé ;
- La coopération économique régionale ;
- Les projets agricoles communautaires ;
- Les échanges universitaires et culturels ;

- Les infrastructures partagées ;
- L'utilisation des technologies et de l'innovation pour connecter les territoires.

Le développement partagé réduit les frustrations économiques et diminue les risques de manipulation identitaire.

VIII.6. Élaborer une Charte congolaise du vivre-ensemble

La RDC a besoin d'un cadre moral et citoyen commun rappelant les principes fondamentaux de coexistence :

- Respect de toutes les communautés et de dignité humaine ;
- Rejet des discours de haine et d'exclusion ;
- Promotion de la tolérance et du dialogue ;
- Promouvoir l'inclusion de peuple et la bonne gouvernance territoriale
- Défense de l'unité nationale dans la diversité et son patrimoine culturel ;
- Protection des minorités et de peuples ;
- Promotion de la justice sociale.
- Mettre en place une justice forte

La paix durable exige de transformer les frontières physiques et sociales en espaces de rencontre, où la diversité devient une force, la coopération un moteur de développement et la citoyenneté inclusive un fondement de l'unité nationale.

Modèle KiBKye= Approche Kighoma Bob & Kyuma Esther Cadre intégré pour la paix et transformation des sociétés de frontières en RDC



5. Conclusion

Notre écriture se veut un outil pédagogique, pour contribuer à la paix durable en RDC en général et dans la sous-région de grands lacs en particulier. L'analyse des sociétés de frontière en RDC montre que lorsqu'elles sont instrumentalisées par des acteurs politiques, économiques ou militaires, que nous qualifions des « extrémistes », les différences identitaires, linguistiques, ethniques ou territoriales peuvent devenir des facteurs de division et fragiliser la cohésion nationale et créer de ligne de séparation, car « tous sont étrangers chez soi en RDC » selon l'espace géographique, linguistique, culture, fascié, etc.

Ainsi, les conflits des sociétés de frontière ne résultent pas de la diversité en elle-même, mais de son exploitation à des fins d'exclusion, de domination ou de manipulation collective. Dans un contexte marqué par la croissance démographique, les migrations, les mariages et les interactions communautaires, les frontières sociales deviennent de plus en plus complexes et ne peuvent être réduites à des catégories figées d'« originaires » et de « non-originaires » « infiltrés », « d'étranger », « de vrais congolais », « de père et de mère », de « Mwana mboka et de faux congolais ».

La construction d'une paix durable en RDC exige donc de dépasser les logiques d'exclusion pour promouvoir une citoyenneté inclusive fondée sur la reconnaissance des identités plurielles, le dialogue interculturel, la justice sociale, l'accès équitable aux opportunités et la participation des communautés locales.

« Nul n'est étranger chez soi, Nul n'est étranger dans la case de son ancêtre »

Pour les partisans de la thèse de recourir à l'histoire pour retracer le mouvement migratoire des peuples, les tribus et langues laissées et identifiées dans l'ancienne colonie de Belgique par les anthropologues colonisateurs, cette théorie est obsolète et stérile, car elle alimente plus les conflits et la stigmatisation aux conséquences désastreuses, dont personne de la génération future ne sera responsable de devoir payer la lourde facture. Les congolais ont besoins des alternatives qui apportent pas de solutions éclairées et non le narratif de haine.

En définitive, les sociétés de frontière congolaises ne doivent pas être perçues comme des marges vulnérables, mais comme des espaces stratégiques de reconstruction nationale et d'intégration régionale. L'avenir de la RDC dépendra de sa capacité à transformer ses frontières en ponts entre les peuples, ses différences en richesses et sa diversité en moteur de paix et de développement.

« Une frontière durablement pacifiée n'est pas celle qui sépare les peuples, mais celle qui permet aux différences de devenir une force commune. »

6. Références bibliographies

- Bertrand, M., & Planas, N. (Éds.). (2011). Les sociétés de frontière : De la Méditerranée à l'Atlantique (XVIe-XVIIIe siècle). Casa de Velázquez. <https://doi.org/10.4000/books.cvz.1021>
- Boissellier, S., & Malbos, L. (2021). Frontières spatiales, frontières sociales au Moyen Âge : Rapport introductif. Dans S. Boissellier & L. Malbos (Éds.), *Frontières spatiales, frontières sociales au Moyen Âge* (pp. 7-22). Éditions de la Sorbonne.
- Clément, J. (2000). *La culture expliquée à ma fille*. Plon.
- Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo.
- Demorgon, J. (2010). *Complexité des cultures et de l'interculturel : Contre les pensées uniques*. Economica.
- Dianteill, E. (Éd.). (2012). *La culture et les sciences de l'homme : Un dialogue avec Marshall Sahlins*. Archives Karéline.
- D'Angelo, M., & Goubie, I. (2002). *Diversité culturelle et dialogue des civilisations : L'évolution des concepts de 1990 à 2001*. Idée Europe, Collection Innovations & Développement.
- Foucher, M. (2007). *L'obsession des frontières*. Perrin.
- Lahire, B. (2004). *La culture des individus : Dissonances culturelles et distinction de soi*. La Découverte.
- Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo: From Leopold to Kabila: A people's history*. Zed Books.
- Omasombo Tshonda, J. (2015). *République démocratique du Congo : Géographie et enjeux territoriaux*. (Éditeur non précisé).
- Wagener, A. (2015). *L'échec culturel*. Peter Lang.